

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 8/09/2025 N° D2025-72

Nomenclature : 7.5

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet :** Convention de partenariat pour l'acquisition de deux motos électriques tout terrain au profit de la gendarmerie de l'Ain – Escadron de sécurité routière.

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation d'une partie de ses attributions, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil communautaire, notamment l'autorisation de « de signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 € »,

### **Préambule**

Dans le cadre de l'engagement commun en faveur de la sécurité publique, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des moyens mis à disposition des forces de sécurité, Haut-Bugey Agglomération apporte son soutien financier pour l'acquisition de deux motos électriques tout-terrain, destinées à l'Escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie de l'Ain, porté par l'Association des Amis de la Gendarmerie.

Haut-Bugey Agglomération pourra saisir la gendarmerie pour la prévention et l'atteinte à l'environnement.

### **DECIDE**

**Article 1** : De signer la convention de partenariat pour l'acquisition de deux motos électriques tout terrain, entre l'Association des Amis de la Gendarmerie, 45 Bd Vincent Auriol – 75013 Paris et Haut-Bugey Agglomération.

**Article 2 : Participation financière**

Haut-Bugey Agglomération participera à hauteur de 3 225 € au financement global du projet qui est réparti comme suit :

Département de l'Ain : 12 500 €  
Haut-Bugey Agglomération : 3 225 €  
Terre Valserhône : 2 750 €  
Pays de Gex Agglomération : 3 625 €

**Article 3** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président

Michel MOURLEVAT